

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE¹

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 6 septembre 1967, à 10 h 20

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Echange de données d'expérience concernant les problèmes énoncés dans le rapport du Groupe d'experts des noms géographiques (<i>suite</i>) [point 8 de l'ordre du jour]	15

Président:

M. BARANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

Échange de données d'expérience concernant les problèmes énoncés dans le rapport du Groupe d'experts des noms géographiques (*suite*)

[Point 8 de l'ordre du jour]

Le PRÉSIDENT invite les représentants à formuler leurs observations sur le problème *e*.

M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare qu'il s'agit là d'un problème complexe à étudier longuement. Il propose d'en confier l'examen à la Commission III.

M. GALL (Guatemala) appuie cette proposition.

La proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT invite les représentants à formuler leurs observations sur le problème *f*.

M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare que, dans certaines réponses transmises au Secrétariat, des pays ont déclaré que le problème ne se pose pas en ce qui les concerne. Il est manifeste, d'après ces réponses, que le problème n'a pas été exposé assez clairement, car c'est en réalité un problème universel. Cependant, il se posera plus probablement dans les échanges de documentation entre les pays qu'à l'intérieur d'un pays donné.

M. PEARCY (Etats-Unis d'Amérique) dit que, si les pays qui utilisent des langues présentant des variantes syntaxiques et grammaticales arrêtaient une forme syntaxique ou grammaticale unique pour chaque nom géographique, toutes les difficultés de normalisation internationale disparaîtraient.

Le PRÉSIDENT invite les représentants à formuler leurs observations sur le problème *g*.

M. MEYNEN (République fédérale d'Allemagne) pense que les variantes en question devraient être éliminées. Dans l'exemple donné, l'appellation officielle devrait être «Rothenburg ob der Tauber».

M. BREU (Autriche) déclare que, dans son pays, un terme précis est accolé au nom de certaines communes pour les distinguer de celui d'autres communes. Cet élément dit facultatif ne l'est pas réellement, mais fait partie du nom

officiel et doit donc être imprimé en toutes lettres sur les cartes officielles.

M. FRASER (Canada) appuie fermement l'opinion exprimée par les deux derniers orateurs. Le Canada s'emploie à décourager l'utilisation d'éléments facultatifs dans les noms de localités.

M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), prenant la parole sur l'invitation du Président, souligne que ce problème a été résolu par des pays comme la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche et le Canada.

Le PRÉSIDENT invite les représentants à formuler leurs observations sur le problème *h*.

M. MOITORET (Bureau hydrographique international), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare que ce problème a été examiné à la neuvième Conférence hydrographique internationale. On a proposé que les services hydrographiques nationaux, lorsqu'ils publient les cartes côtières de leur pays, conservent les noms existants tels qu'ils sont utilisés dans la langue nationale; lorsque le changement ne peut être évité, le nom historique doit figurer entre crochets sur la carte. Cette proposition a été longuement discutée et finalement rejetée, premièrement parce que la question était abordée dans d'autres résolutions adoptées par la Conférence hydrographique internationale; deuxièmement, parce qu'on escomptait que la Conférence actuelle prendrait une décision en la matière.

Certains points soulevés au cours des débats méritent d'être mentionnés. Le représentant de la Birmanie s'est opposé à cette proposition en expliquant que, dans de nombreux cas, les noms qui apparaissent actuellement sur les cartes marines ne sont pas les noms reconnus par les habitants du pays et qu'il est donc souhaitable de les changer. Le représentant du Chili, en revanche, a fait observer que, très souvent, les levés des régions côtières ont été effectués par des ressortissants d'autres pays, qui ont donné un nom aux détails en question. Ainsi, le cap Horn et l'île de Graves ont été baptisés d'après le nom des explorateurs. Le même représentant a également souligné que, dans certains cas, les noms géographiques sont employés pour désigner scientifiquement certaines espèces d'animaux marins, de sorte que le changement de ces noms compliquerait la tâche des biologistes et autres spécialistes. Le représentant de la Yougoslavie a déclaré que, dans bien des cas, les noms côtiers ont été attribués par des puissances étrangères, de sorte qu'il est naturel de vouloir les remplacer par des noms nationaux.

M. LOXTON (Kenya) propose que l'usage plus ou moins consacré d'un nom particulier soit retenu comme critère dans ce cas. Si un nom d'usage bien établi était changé, il en découlerait manifestement toutes sortes de difficultés. Dans son pays, les autorités ont conclu que tout nom figurant dans les publications officielles était consacré et qu'il serait donc difficile de le changer. Les noms qui figurent sur des cartes à

¹ Le texte original de ce compte rendu a été distribué sous la cote E/CONF.53/SR.4.

moyenne ou grande échelle (1/50 000 ou 1/100 000), et non sur d'autres cartes, peuvent encore être changés. Dans bien des cas, le changement de nom pourrait occasionner de plus grandes difficultés que le maintien du nom existant. On pourrait résoudre le problème en faisant figurer entre crochets la graphie correcte.

M. SUN (Chine) déclare qu'en Chine les noms géographiques ont été utilisés depuis très longtemps et qu'il est donc difficile de les changer. Quand un nouveau nom est donné à un lieu, le Gouvernement chinois applique un système consistant à conserver entre crochets le nom consacré pour la commodité de la population.

M. BLOK (Pays-Bas) déclare que le représentant du Bureau hydrographique international a donné une information utile sur les difficultés en cause; toutefois, il a évoqué les cartes marines internationales alors que la Conférence examine la normalisation nationale des noms. Il est généralement admis que la normalisation internationale des noms doit se fonder sur la normalisation nationale. Dans la mesure où il s'agit de cette dernière, la règle d'or à appliquer est que les noms consacrés ne doivent pas être changés. La seule raison possible pouvant justifier un changement de nom est d'ordre politique.

M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare que, lorsque la Conférence abordera le problème, elle pourra constater que certains noms sont changés dans l'intérêt national. Comme l'a proposé le représentant du Kenya, il est nécessaire de retenir un critère pour définir les noms consacrés. L'objectif étant de retenir une seule forme normalisée, il est possible que l'observation faite par le représentant de la Chine n'ait pas été suffisamment examinée, à savoir qu'une autre forme pourrait devoir être utilisée dans certains cas. Il conviendrait d'étudier encore dans quelles circonstances il est souhaitable de retenir plus d'une forme.

M. KOMKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que, comme l'a fait observer le représentant des Pays-Bas, le changement fréquent des noms est peu souhaitable en principe. Cependant, il est de fait que, dans la plupart des pays, les noms géographiques ont été changés de temps à autre; il est donc nécessaire de fixer des critères régissant ces changements. Le problème présente un intérêt particulier dans les pays en voie de développement où les premières cartes ont été dressées par d'autres pays. Dans ces cas, il est tout à fait indiqué de changer des noms qui ne sont ni connus ni utilisés par les habitants de ces pays.

M. FRASER (Canada) déclare qu'au Canada une directive supplémentaire vient d'être adoptée selon laquelle les noms consacrés qui sont acceptables et satisfaisants ne doivent pas être changés. Cependant, dans certains cas, il est souhaitable de transformer un nom soit pour éviter les doubles emplois, soit parce qu'un changement d'habitude a rendu l'ancien nom inacceptable. Néanmoins, M. Fraser partage l'avis du représentant du Bureau hydrographique international selon lequel le changement des noms géographiques pourrait apporter une certaine confusion dans les travaux des savants qui s'efforcent d'identifier les spécimens.

M. ORMELING (Pays-Bas) demande à la Conférence d'examiner ce que signifie le terme «efficace» du point de vue cartographique. En cartographie, les noms simples sont les plus pratiques, étant donné que, sur les cartes à petite échelle, qui sont les plus utilisées par le public, les noms trop longs dissimulent des détails ou d'autres noms importants.

M. GALL (Guatemala) déclare que le problème préoccupe sérieusement son pays où, comme dans de nombreux autres pays d'Amérique latine, les noms géographiques peuvent être changés par décision du Président. Lorsque le cas s'est produit, par exemple pour des noms établis pendant la période coloniale, de graves difficultés internationales en ont résulté du fait que ces changements entraînent la modification des cartes hydrographiques internationales.

M. LEWIS (Royaume-Uni), précisant le sens dans lequel le Groupe d'experts a utilisé le mot «efficace», déclare qu'un nom consacré qui a été largement utilisé pendant de nombreuses années est souvent plus efficace qu'un nouveau nom du fait qu'il est connu d'un plus grand nombre de gens. En revanche, si le nom original risque de prêter à confusion, par exemple s'il est l'homonyme d'autres noms de lieux, il pourrait être plus utile de rebaptiser le lieu en question.

M. BURU (Libye) fait observer que, dans les pays africains, de nombreux noms de lieux ont été imposés par la puissance occupante et, bien qu'ils figurent sur des cartes internationales, ils ne sont pas ceux qu'utilisent en général les habitants ou le gouvernement actuel. Dans son pays, un nombre considérable de noms de localités donnés lors de la colonisation, par les Italiens, ont été remplacés par les noms locaux, orthographiés en arabe.

M. BLOK (Pays-Bas) précise que le problème ne consiste pas seulement à trouver un nouveau nom pour remplacer un nom consacré, mais à faire un choix entre deux noms consacrés, l'un qui figure sur les cartes et l'autre qui est utilisé par les populations locales.

M. LEWIS (Royaume-Uni) déclare que les noms ne doivent pas être changés trop brutalement. Il faut plus de temps à certains noms qu'à d'autres pour disparaître de l'usage courant. Un nom doit être adopté comme nom normalisé à l'échelon national et international au cas où le pays intéressé le désire, et l'ancien nom doit être progressivement abandonné jusqu'à ce qu'il ne s'impose plus autant que le nouveau. Le principe à appliquer doit être que le pays intéressé a eu une raison valable d'effectuer ce changement. Le pays doit être libre de conserver même un nom sans signification apparente s'il estime que ce nom décrit convenablement le détail en question.

M. KHAMASUNDARA (Thaïlande) déclare que les noms à changer pourraient être répartis en deux catégories: ceux qui sont connus des étrangers et proviennent souvent d'une mauvaise compréhension de la langue locale — ils sont donc illogiques — et ceux qui étaient appropriés au moment où ils ont été attribués, mais que l'évolution des circonstances a rendu impropres.

M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare que ce problème est l'un des plus complexes qu'ait étudiés le Groupe d'experts, car il comporte de nombreuses implications d'ordre affectif et politique. Selon lui, il pourrait donc être utile de compléter le paragraphe correspondant du rapport du Groupe d'experts afin d'y inclure les observations formulées au cours des débats.

M. KOMKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) approuve les observations du représentant du Guatemala sur les difficultés qui découlent de la transformation des noms consacrés dans les eaux internationales et de la modification qui s'ensuit des cartes de navigation de tous les pays. Il convient de se préoccuper des conséquences internationales des changements envisagés.

M. LEWIS (Royaume-Uni) propose que ce problème soit examiné en détail par les Commissions I et IV.

M. PEREZ GALINO (Espagne) estime qu'il faudrait donner à ces commissions quelques directives. Le rapport préparé par l'Espagne pour le point 7 de l'ordre du jour n'a pas examiné tous les aspects du problème, mais il cite de nombreux cas dans lesquels deux noms existent pour le même lieu. Des études détaillées ont été effectuées sur les causes et les origines de ces cas et il en ressort que, à mesure que les communications s'améliorent, ces noms doubles tendent à disparaître. Parfois les causes sont d'ordre purement grammatical, alors que, dans d'autres cas, elles proviennent de l'usage de la langue vernaculaire du pays. M. Perez Galino estime que les noms correspondant à une description authentique d'un site ou d'un détail topographique ne doivent pas être modifiés; il propose qu'en modifiant le paragraphe correspondant on recommande de conserver les noms qui sont soit admis internationalement, soit véritablement descriptifs.

Le PRÉSIDENT déclare que des discussions plus approfondies de ce sujet auront lieu au sein des Commissions I et IV.

Il invite les représentants à formuler leurs observations sur le problème *i*.

M. FRASER (Canada) déclare que l'un des principes adoptés par le Comité permanent canadien des noms géographiques est, premièrement, que les noms de personnes ne doivent être utilisés que s'il est de l'intérêt public d'honorer une personne en donnant son nom à un détail géographique et, deuxièmement, que ce principe ne doit pas être appliqué tant que la personne est vivante, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Ce principe a le caractère d'une recommandation et non d'une obligation; son but est d'éviter la dénomination d'un détail géographique fondée sur des raisons politiques. Chaque cas d'une telle dénomination créerait un précédent et rendrait plus difficile le rejet de demandes semblables présentées ultérieurement. Cependant, dans certains cas, on a estimé devoir faire un geste pour commémorer les noms des familles des valeureux pionniers qui se sont distingués et, en particulier dans le nord du Canada, la pratique a été de commémorer les noms des combattants morts pour la patrie pendant la seconde guerre mondiale.

M. BLOK (Pays-Bas) appuie entièrement le principe exposé par le représentant du Canada. A cet égard, il estime que la Conférence doit examiner uniquement les noms de lieux et des principaux détails géographiques, et non les noms secondaires comme ceux des rues et des fermes, qui relèvent plus de la juridiction des autorités locales que de celle des autorités nationales.

M. LEWIS (Royaume-Uni) cite, comme un exemple excellent de l'emploi correct de noms commémoratifs, la pratique russe qui consiste à donner au relief lunaire des noms de personnes célèbres. Même dans ce cas, cette pratique risque de poser des problèmes aux cartographes qui établissent les cartes internationales et qui devront décider si un nom doit être orthographié dans sa langue originale ou être directement transposé du russe. Cet usage commémoratif des noms historiques pour les régions qui viennent d'être découvertes et qui n'ont pas de nom doit être encouragé, mais non l'utilisation de noms de personnes moins célèbres qui sont encore en vie.

M. LOXTON (Kenya) partage l'avis du représentant des Pays-Bas selon lequel, en général, les noms de rues n'appartiennent pas à la catégorie de noms géographiques. Cependant, il pourrait en être ainsi dans le cas de très longues artères. Au Kenya, dans le cas d'une route suffisamment large pour figurer sur une carte au 1/50 000, qui a reçu un

nom de la part du conseil local, le principe appliqué consiste à traiter son nom comme un nom géographique même si l'autorité locale est seule responsable du choix de ce nom.

M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), prenant la parole sur l'invitation du Président, signale à l'attention des participants un autre aspect du problème : celui des noms de personnes qui ont été attribués à des détails géographiques à un certain moment dans le passé et oubliés depuis, pour une raison ou pour une autre. En Alaska, par exemple, certains endroits ont été désignés par des noms de pionniers qui étaient venus jusque-là au moment de la ruée vers l'or et dont on ignorait s'ils étaient encore en vie. Il ne serait donc peut-être pas souhaitable d'interdire formellement l'utilisation de ces noms pendant que ceux qui les portent sont encore en vie, car les enquêtes à effectuer pourraient faire perdre beaucoup de temps.

M. LAMBERT (Comité scientifique pour les recherches antarctiques), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle que, dans l'Antarctique, on a délibérément décidé d'honorer les explorateurs, même lorsqu'ils sont encore vivants, en donnant leur nom à des détails géographiques.

M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare qu'il en est de même pour les accidents du relief sous-marin. Les noms de personnes célèbres conviennent dans ce cas car ils ne posent aucun problème de normalisation nationale.

M. BREU (Autriche) souligne qu'il existe deux groupes distincts de pays : premièrement, les pays comme l'Australie, le Canada et les Etats-Unis, où se trouvent de vastes régions non peuplées ou de peuplement récent et où l'attribution d'un nom commémoratif est parfaitement admissible; et, deuxièmement, des pays plus petits et plus peuplés, comme ceux d'Europe occidentale, où l'usage d'un nom commémoratif n'est pas courant et doit être découragé. En Autriche, pour ainsi dire, aucune entité géographique n'a reçu le nom d'une personne, vivante ou décédée, depuis 1830, année où un petit village détruit par une inondation a été reconstruit et désigné par le nom de l'empereur François I^{er} qui en avait assuré en grande partie la reconstruction.

Le PRÉSIDENT invite les représentants à formuler leurs observations sur le problème *j*.

M. BREU (Autriche) déclare qu'en Autriche, qui est une fédération de *Länder*, on évite de répéter le nom des communes à l'intérieur de chaque *Land*. Les noms de toutes les communes d'un *Land* donné doivent être enregistrés et, en cas de répétition, des explications doivent être données au sujet des noms intéressés. Au niveau fédéral, tous les efforts sont déployés pour éviter de donner le même nom à des communes appartenant à des *Länder* différents, mais la responsabilité légale appartient cependant aux gouvernements des *Länder*.

Lorsque deux détails géographiques portent le même nom et que ce nom est très connu, un élément est accolé au nom afin d'établir la distinction nécessaire; par exemple, deux rivières qui avaient autrefois le même nom sur les cartes sont maintenant appelées «*Warme Fischa*» et «*Kalte Fischa*», respectivement. Aucune tentative n'a été faite pour éviter la répétition des noms dans le cas des petites collines ou des montagnes connues seulement localement.

M. MASSAQUOI (Libéria) déclare que souvent en Afrique de l'Ouest les répétitions sont très nombreuses. Au Libéria, les noms de villes sont les mêmes dans plusieurs

comtés, ce qui ne pose pas de problème à condition que le nom du comté soit mentionné en même temps que celui de la ville. Il en est de même des fleuves, des rivières, des collines et d'autres éléments du relief. La modification des noms connus depuis longtemps entraînerait, entre autres difficultés, des problèmes politiques dépassant la compétence du Bureau des noms géographiques et déplairait à la population locale.

M. KHAMASUNDARA (Thaïlande) signale que son pays est dans la même situation que le Libéria en ce qui concerne la répétition des noms géographiques : la Thaïlande, comme le Libéria, estime que les problèmes des répétitions peuvent être facilement résolus si la division administrative (village, ville ou agglomération) est indiquée à la suite des noms semblables.

M. LEWIS (Royaume-Uni) fait observer que, dans de nombreuses régions du monde, les méthodes simples d'identification qui viennent d'être proposées par les deux orateurs précédents ne seraient pas applicables. En Afrique de l'Ouest, près du Nigéria, par exemple, de nombreux endroits d'un même district portent le même nom. Pour y remédier, il faudrait éviter d'utiliser des noms ayant une signification, par exemple, «Red Hill», «Mud Lake» ou «the House of . . .», puisque ce sont ceux qui ont tendance à être répétés et à créer par la suite des confusions.

M. KOMKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que ce problème présente deux aspects. Le premier, relevant du problème *c*, est le cas des entités géographiques ayant deux ou plusieurs noms différents entre lesquels il a fallu choisir. Le second est celui des entités appartenant à différentes régions et portant le même nom. Il est souhaitable que chaque entité ait un nom différent; mais, en pratique, cela n'est pas plus facile que, par exemple, dans le cas des noms de famille. La seule solution consiste donc à recommander certains moyens de différencier des entités, par exemple, en ajoutant à leur nom une description de leurs caractéristiques.

M. MARTY (Cameroun) dit que son pays se heurte à un problème qui est sans doute plus fréquent en Afrique que partout ailleurs; c'est celui de populations qui quittent leur village pour en fonder un autre qu'elles baptisent du même nom. Le Cameroun a résolu la difficulté en numérotant ces villages en chiffres romains.

En réponse à une question de M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), M. MARTY (Cameroun) dit qu'aucune explication des chiffres romains ne figure en marge de la carte. Le numérotage des villages se fait par ordre chronologique, c'est-à-dire suivant la date de leur fondation.

M. MAYAR-NAWABI (Iran) dit que, dans son pays, le terme descriptif d'un détail géographique — comme la montagne Noire — ne peut subir de modification, même s'il fait double emploi. En revanche, dans le cas d'un village ou d'une petite agglomération, l'un des noms doit changer. Le nouveau nom est proposé par le conseil communal qui le soumet à l'approbation d'une commission dépendant du Ministère de l'intérieur.

Le PRÉSIDENT déclare que le problème *k* n'ayant pas appelé de commentaires sera renvoyé pour examen devant la commission compétente.

Il invite les représentants à présenter leurs observations sur le problème *l*.

M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), prenant la parole sur l'invitation du Président,

souligne que ce problème est en rapport étroit avec celui que soulève le problème *f*, si bien que les observations présentées au sujet du premier valent, dans leurs grandes lignes, pour le second. Le problème évoqué sous *l* ne se pose généralement pas à l'intérieur d'un pays; c'est seulement lorsqu'il y a emprunt de nom d'un pays à un autre que la composition typographique commence à présenter des difficultés.

M. LEWIS (Royaume-Uni) approuve les observations du représentant de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire.

M. MEYNEN (République fédérale d'Allemagne) partage, lui aussi, l'avis de M. Burrill. Il propose que la Conférence recommande, le cas échéant, la suppression des différences de présentation typographique.

M. BREU (Autriche) signale qu'il existe dans son pays deux catégories de noms géographiques. La première comprend les noms de localités au sens étroit du terme, c'est-à-dire les noms d'agglomérations. La graphie de ces noms est généralement leur graphie historique, qui a été reconnue officiellement; dans ces cas-là, les règles de l'allemand classique ne s'appliquent pas et la composition typographique classique n'est pas utilisée. La seconde catégorie comprend les noms entièrement conformes à la composition typographique classique, qui figurent sur les dernières éditions de la carte officielle de l'Autriche.

Le PRÉSIDENT invite les représentants à présenter leurs observations sur le problème *m*.

M. BLOK (Pays-Bas) demande qu'un membre du Groupe d'experts explique le sens de l'alinéa *m*.

M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), prenant la parole sur l'invitation du Président, estime qu'il est impossible de se départir de toute subjectivité lorsqu'on décide du choix d'un nom. Toutefois, si ce processus pouvait être basé sur des principes généraux, clairement formulés et servant manifestement l'intérêt public, il ne serait pas nécessaire de s'en tenir autant à des jugements subjectifs. Plus ce processus pourra être limité à l'application de principes et de méthodes très répandues, moins on sera appelé à choisir entre des critères d'une valeur subjective qui pourraient influencer sur le choix des noms.

M. FRASER (Canada) se demande si le problème *m* soulève le problème de l'exploitation automatique des données ou du calcul électronique, méthode utilisée pour choisir les noms de nouveaux produits du commerce ou de nouvelles sociétés commerciales. M. Fraser convient avec le représentant de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire qu'il est inévitable qu'un élément de subjectivité entre dans le choix de nouveaux noms; tous les noms, à l'exception de ceux qui sont purement descriptifs, sont plus ou moins artificiels.

Le PRÉSIDENT invite les représentants à présenter leurs observations sur le problème *n*.

M. LAMBERT (Australie) attire l'attention de la Conférence sur l'annexe I du rapport de son gouvernement, présenté au titre du point 7 de l'ordre du jour, et notamment sur le dernier principe énoncé dans la section relative aux principes directeurs du Nomenclature Board de Tasmanie.

Le PRÉSIDENT, prenant la parole en qualité de représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, dit qu'il est plus aisé de résoudre le

problème lorsque le nom à normaliser a un fondement local. Si un nom de ce genre est inconnu localement, il faudra quelque temps avant qu'il devienne très répandu. Il est possible de rendre un nouveau nom obligatoire sur le papier, mais cela ne veut pas dire qu'il sera nécessairement accepté par les habitants. Ainsi, lorsqu'on rebaptise des rues, les gens continuent souvent à les appeler par leur ancien nom. C'est pourquoi, lors de la normalisation des noms géographiques, il convient de donner la préférence aux noms locaux.

Le PRÉSIDENT propose de passer au problème *o*.

M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que l'observation du Groupe d'experts au sujet de ce problème porte essentiellement sur le fait que, si la localisation d'une entité géographique au moyen de la latitude et de la longitude n'est pas possible, elle devra se faire par quelque autre moyen. Il s'agit donc de déterminer quel sera ce moyen.

M. LAMBERT (Australie) demande si les représentants préfèrent utiliser les coordonnées géographiques (latitude et longitude) ou un système de grille.

M. LEWIS (Royaume-Uni) pense que l'une et l'autre méthode peuvent être utilisées. S'il est possible de déterminer l'emplacement d'une entité géographique au moyen de coordonnées géographiques, il convient de le faire; mais il faut quand même le fixer en employant le système de grille utilisé pour les cartes du pays intéressé, à l'échelle voulue.

M. GOMEZ DE SILVA (Mexique) demande aux représentants de présenter leurs observations au sujet du degré voulu de précision de coordonnées (emploi des degrés, minutes ou secondes).

M. LEWIS (Royaume-Uni) estime qu'il ne serait pas pratique d'exprimer les coordonnées en secondes. Toutefois celles-ci ne doivent pas être déterminées avec une exactitude inférieure à la minute la plus proche, sans quoi la nomenclature perdrait beaucoup de son intérêt. Il peut être parfois impossible d'établir une distinction entre deux localités portant le même nom en ayant recours au système numérique qu'a indiqué le représentant du Cameroun. C'est pourquoi, pour éviter toute ambiguïté, l'emplacement de ces localités devrait être fixé à la minute la plus proche ou, de préférence, à la demi-minute la plus proche.

M. ORMELING (Pays-Bas) dit que les ressortissants des Pays-Bas n'ont jamais su exactement où commençait la Sierra Madre et où elle finissait. Dans un cas comme celui-ci, il suffirait de fixer l'emplacement de l'entité géographique au degré le plus proche.

M. BURRILL (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), prenant la parole sur l'invitation du Président, se rallie à l'observation du représentant des Pays-Bas. La précision de l'emplacement dépend de la dimension des détails géographiques et d'autres facteurs connexes. Il ne

servirait à rien de vouloir déterminer leur emplacement avec plus de précision que ne le permettent les données dont on dispose. Le degré d'exactitude des mesures doit être, d'une façon générale, proportionné aux dimensions et au nombre de ces détails.

M. LEWIS (Royaume-Uni) maintient que, à son avis, une unité supérieure à la minute ne permettra pas d'obtenir, comme il est dit sous *o*, «une précision nécessaire pour répondre à tous les besoins». L'observation du représentant des Pays-Bas à propos de la chaîne de la Sierra Madre relève davantage du problème *p*.

Pour en revenir à la question du représentant de l'Australie, le choix entre le système de grille et les coordonnées géographiques dépend du degré d'exactitude nécessaire. Ainsi, quand on voudra déterminer une position sur une carte au 1/50 000 ou une position se rapportant à une carte à cette échelle, le dixième d'un carré de la grille permettra de situer l'emplacement de la localité avec plus d'exactitude que des coordonnées géographiques à une minute près. Le premier système de référence est celui qui convient le mieux dans de tels cas.

M. FRASER (Canada) reconnaît avec le représentant du Royaume-Uni que l'on doit, autant que possible, pouvoir situer les entités géographiques à la minute la plus proche. Tel est le système adopté dans la série *Gazetteer of Canada* et il est rare qu'une plus grande précision soit nécessaire. En revanche, c'est le système de grille qui a été utilisé pour le volume consacré à la Colombie britannique. Ce système est d'une exactitude satisfaisante, mais il est impossible de déterminer exactement une position sans se référer à l'une des meilleures cartes. En outre, pour l'établissement d'une nomenclature, l'emploi du système de grille exige une description des lieux plus détaillée que ce n'est le cas quand on emploie des coordonnées géographiques.

M. LEWIS (Royaume-Uni) estime que, lors de l'examen du problème *o*, la Conférence devrait tenir compte des besoins futurs. Il existe une tendance à l'automatisation pour les cartes et les index — y compris l'index des noms — et aussi une tendance à l'emploi de méthodes d'exploitation automatique des données pour les noms figurant à l'index. C'est pourquoi M. Lewis est d'avis que les localités devraient être enregistrées sur le plan national avec une très grande exactitude afin de permettre une localisation automatique des noms sur les cartes et l'utilisation d'autres moyens d'exploitation automatique de nature à faciliter et à simplifier la tâche du cartographe.

M. LOXTON (Kenya) pense que les débats qui auront lieu au sein des principales commissions révéleront peut-être un système de référence autre que les coordonnées géographiques, qui se prêtera mieux à la localisation des noms géographiques; ce pourrait être, par exemple, la projection transverse universelle de Mercator avec une grille en kilomètres, donnant des indications au kilomètre près.

La séance est levée à 13 h 5.